

Lettre d'information du CISS Bretagne

Le Collectif Interassociatif Sur la Santé

Janvier - Février 2017



Collectif **I**nterassociatif
Sur la **S**anté

Bretagne



Le mot du Président

De nouvelles évolutions se précisent

Avec un peu de décalage, en raison de l'actualité, le CISS Bretagne présente aux lecteurs de la lettre d'information ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

La parution de la présente lettre d'information a été retardée en raison de deux évènements majeurs, concernant la représentation des usagers, pour le CISS Bretagne : la parution, le 28 janvier, du décret de mise en œuvre d'une Union Nationale des Associations Agréées dans le Système de Santé et la présentation le 2 février par Edouard Couty de la préfiguration de cette Union.

Le Conseil d'administration du CISS Bretagne, réuni le 9 février, a fait le choix d'aller vers la fusion avec cette union nationale.

Ce choix entraîne des évolutions de fonds dans notre fonctionnement actuel qu'il nous faut anticiper.

Dans un premier temps, nous organisons une Assemblée Générale extraordinaire pour demander la prolongation des mandats de tous les administrateurs actuels jusqu'à l'élection du prochain « Conseil régional ». Ce Conseil régional sera composé selon des règles très différentes de celles que nous appliquons dans nos propres statuts.

Dans cet environnement instable, le CISS Bretagne continue à travailler pour les usagers avec les moyens dont il dispose et les incertitudes de l'environnement organisationnel.

Un autre événement important : la mise en ligne du site du CISS Bretagne entièrement rénové !!

>>> <http://www.lecissbretagne.org/> <<<



***Hubert STEPHAN,
Président du CISS***

SOMMAIRE :

- **Administration du CISS Bretagne**
 - * Bilan des commissions du CA de janvier
 - * AGE - AGO
- **Formations du CISS Bretagne**
 - * Quel bilan des réunions d'information sur les dernières lois en santé ?
 - * Les conclusions de la formation ETP
 - * Les formations au 1er semestre 2017
- **Les incontournables de l'info**
 - * Nomination des RU CDU et CTS
 - * Divers
- **A vos agendas !**
- **La page des associations adhérentes**
- **Contacts**

Administration du CISS Bretagne

Le conseil d'administration du CISS Bretagne s'est réuni les 4 janvier et 9 février 2017 à Rennes.

Différents points ont été abordés :

- Le CISS Bretagne a été sollicité pour contribuer à la conception de certaines Plateformes Territoriales d'Appui PTA : Installées par le **Décret n° 2016-919 du 4 juillet 2016** ces PTA ont 3 missions :
 - 1° L'information et l'orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire
 - 2° L'appui à l'organisation des parcours complexes, pour une durée adaptée aux besoins du patient
 - 3° Le soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination. .

Remarque du CISS Bretagne : Les PTA ont un lien direct avec les conseils territoriaux de santé CTS. Les usagers doivent s'investir dans ces projets.
- Les administrateurs ont validés le visuel pour le « rafraîchissement » du site internet du CISS Bretagne (mise en ligne mi février)
- Le déménagement du CISS Bretagne se précise, les nouveaux locaux devraient être investis après l'été 2017. Situé à Villejean, le bâtiment réunira plusieurs associations de santé, des professionnels de santé, des logements étudiants...



Bilan des commissions

Les commissions se réunissent l'après-midi de chaque CA.

Commission formation :

- Mise en place de la programmation des formations du 1^{er} semestre 2017 que vous retrouverez page suivante.

Commission animation du réseau et commission communication :

- Organisation de la communication 2017

Prochain CA le 9 mars à Rennes

Fin 2016

Formations du CISS Bretagne

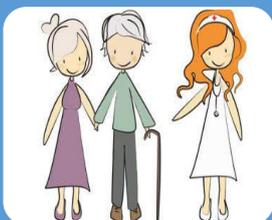
Formation
Education
Thérapeutique
du Patient
« ETP »



18 bénévoles présents pendant 40 heures.

Ils sont maintenant formés et peuvent participer aux programmes d'ETP des professionnels de santé libéraux ou dans les établissements de santé.

2017



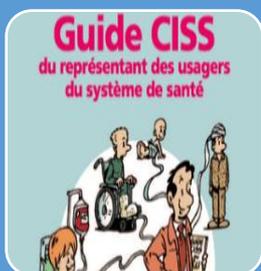
Etre représentant d'utilisateur en Conseil de Vie Sociale (EHPAD et établissement pour personnes handicapées)

- 28 février et 7 mars à Brest
- 14 et 21 mars à Saint Malo



RU en avant ! (formation obligatoire pour les nouveaux représentants des usagers)

- 6 et 7 février à Rennes
- 1 et 2 mars à Carhaix



Etre représentant d'utilisateur en Commission Des Usagers (Nouvelle version)

- Formation destinée aux représentants d'utilisateurs des commissions des usagers
- le 24 avril à rennes
- En mai dans le Finistère (date et lieu à définir)

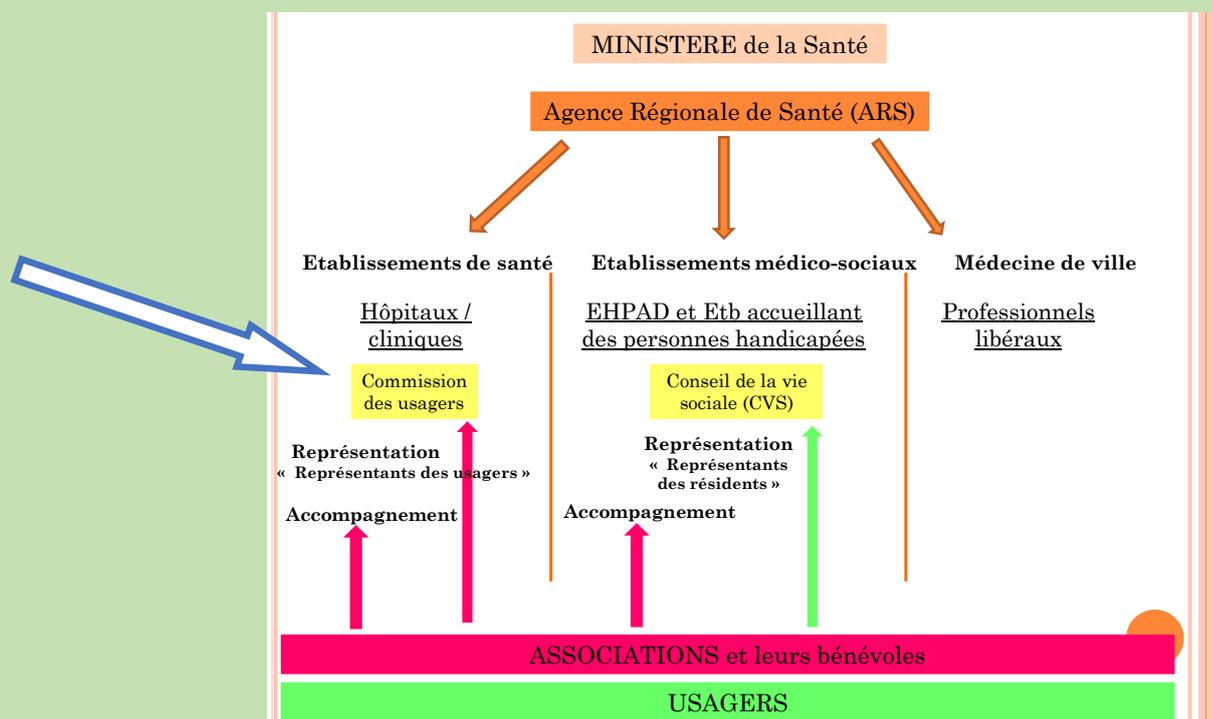
Si vous êtes intéressé par l'une de nos formations,
N'hésitez pas à nous appeler au 02 99 53 56 79
Ou à nous laisser un message à l'adresse suivante :
ciss.bretagne@orange.fr

Les incontournables de l'info

Nomination des représentants des usagers Dans les commissions des usagers et Dans les conseils territoriaux de santé !

Quelques explications :

- Un représentant des usagers est un **bénévole** adhérent d'**une association agréée**. Il siège dans les instances hospitalières (ex : la commission des usagers) ou de santé publique (ex : la conférence régionale de santé et de l'autonomie).
- Où trouve-t-on les **commissions des usagers** : *Dans les hôpitaux et les cliniques !*



Cette commission travaille sur **l'amélioration de la prise en charge** des patients, de leurs familles et de leurs proches. Pour cela, elle étudie notamment l'ensemble des plaintes et réclamations (non contentieuses) envoyées à l'établissement.

Elle est composée de membres de la direction, de professionnels de santé **ET de représentants des usagers** (2 titulaires et 2 suppléants).

- **Les conseils territoriaux de santé CTS**, ont été mis en place par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 (Art 158).
Ils ont pour mission de :
 - Participer à l'élaboration du diagnostic territorial partagé
 - Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du projet régional de santé PRS.
 - Participer à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et les usagers.
 - Etre informé des créations de plates-formes territoriales d'appui (Cf page4).

En Bretagne, nous avons 7 conseils territoriaux de santé (le 1 et le 2 étant regroupés depuis):

Dans chaque CTS, il y a, au plus,
10 représentants des usagers !



Un nouveau dispositif pour le médico-social

Quelques explications :

Le secteur du médico-social (cf schéma ci-dessus) regroupe les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD- ainsi que les établissements pour personnes en situation de handicap (enfant et adulte).

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, ces établissements viennent de voir apparaître **un nouveau dispositif :**



Le signalement obligatoire de tout dysfonctionnement grave ou événement ayant pour effet de menacer ou de compromettre la santé, la sécurité ou le bien-être des personnes prises en charge.



Que doivent signaler les professionnels ?

- 1° Les sinistres et événements météorologiques exceptionnels ;
- 2° Les accidents ou incidents liés à des défaillances d'équipement techniques de la structure et les événements en santé environnement ;
- 3° Les perturbations dans l'organisation du travail et la gestion des ressources humaines ;
- 4° Les accidents ou incidents liés à une erreur ou à un défaut de soin ou de surveillance ;
- 5° Les situations de perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches d'une personne prise en charge, ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure ;
- 6° Les décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge d'une personne ;
- 7° Les suicides et tentatives de suicide, au sein des structures, de personnes prises en charge ou de personnels ;
- 8° Les situations de maltraitance à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge ;
- 9° Les disparitions de personnes accueillies en structure d'hébergement ou d'accueil, dès lors que les services de police ou de gendarmerie sont alertés ;
- 10° Les comportements violents de la part d'usagers, à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement du lieu d'hébergement ou d'accueil qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers ;
- 11° Les actes de malveillance au sein de la structure.

A qui ?

Aux organismes de tutelle.

La direction de l'établissement doit également en informer le **conseil de la vie sociale -CVS-** où siègent des représentants des résidents.

A vos agendas !

Espace pour nos associations adhérentes

N'hésitez pas à nous contacter pour faire partager vos actions au réseau.

* Ligue contre le cancer 56 :

La compagnie dramatique des Cabaniers présente la **pièce de théâtre**

« L'assemblée des femmes »

Adaptation du texte d'Aristophane mise en scène par Jean-Philippe BRETON

Le 17 février 2017 au palais des arts de Vannes à 20h30

Au profit de la ligue contre le cancer 56

Pour plus d'information >>> [sur facebook : ligue contre le cancer du Morbihan](#)

Ou sur le site du CISS Bretagne : <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/10/nouvelles-de-nos-associations/>

* France AVC 35 :

« Atelier du mouvement après un AVC » Tous les mardis à 18h au pôle Saint Hélier
Entraînement au mouvement via l'utilisation de BYM : un outil innovant
Pour entraîner ses mouvements de manière inédite.

Pour plus d'information >>> <https://www.youtube.com/watch?v=rgAt0BRoYCs>

Ou sur le site du CISS Bretagne : <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/10/france-avc-35/>

* JALMALV 56 :

Soirée théâtre "Le temps du départ"

Vendredi 3 février 2017 à 20h30

Salle Jean-Pierre Calloch à Plouhinec

Organisée par **Palliantec et Jalmalv 56**, 2 associations locales qui veillent à la promotion de la culture palliative, accompagnent des personnes malades et en fin de vie dans l'hôpital de Port-Louis/Riantec.

Pour plus d'information >>> <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/10/jalmalv-56/>

* Codiab-Kalon'IC

Le réseau de santé Codiab-Kalon'IC lance **un appel à candidature**

De **patients ressources** pour collaborer avec les professionnels de santé

La semaine du 6 mars 2017

Pour plus d'information >>> <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/14/codiab-kalonic/>

* Association des insuffisants rénaux Cornouaille AIR Cornouaille

12^{ème} semaine nationale du rein, avec la FNAIR et le centre hospitalier de Cornouaille

« Rein et obésité, un mode de vie sain pour des reins en bonne santé »

- Au Centre hospitalier de Cornouaille (Quimper : 7 et 8 mars / Concarneau le 10 mars)
- A l'Hôtel dieu de pont l'abbé le 9 mars

Pour plus d'information >>> <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/13/association-insuffisants-renaux-cornouaille/>

*Entraide Fibromyalgie Ouest

Débat avec le Président de la CPAM d'Ille et Vilaine

Mercredi 1^{er} mars 2017 de 14h à 16h30 à Rennes

Pour plus d'information >>> <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/10/lassociation-entraide-fibromyalgie-ouest-efo-35/>

*France ADOT 35

Organisation de l'Assemblée Générale de l'association

Samedi 4 mars à chateaugiron

Pour plus d'information >>> <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/10/france-ador-35/>

*L'association Oreille et vie

Organise une conférence débat :

Surdit  : pr vention du d clin cognitif

A Lorient : le 9 mars, Maison des associations   17h

A Plo rme  : le 23 mars, salle de la Loupiote   17h

Pour plus d'information >>> <http://www.lecissbretagne.org/actualite/2017/02/10/association-oreille-vie/>



Une question juridique ou sociale li e   la sant  ?

Une  quipe d' couteurs compos e d'avocats et de juristes sp cialis s est l  pour vous r pondre !

Contacts

Contact :

CISS Bretagne
1 square de Macédoine
35200 Rennes

02.99.53.56.79

Coordinatrice : Maud LE RIDANT
06 48 54 41 00

ciss.bretagne@orange.fr

Le site du CISS Bretagne a été entièrement rénové :

lecissbretagne.org